

**Subvention salariale d'urgence du Canada de 75 % (ci-après « SSUC-75 % »)
(Mise à jour 16 juin 2020)**

Nous vous rappelons qu'il a été annoncé que le programme de SSUC-75 % sera prolongé pour les mois de juin à août 2020. Les autorités gouvernementales ont procédé à une consultation pour déterminer si des changements à la SSUC-75 % étaient pertinents afin de mieux répondre aux besoins des entreprises. Il a été précisé que les critères d'admissibilité actuels de la SSUC-75 % **seraient les mêmes pour la période #4 (du 7 juin au 4 juillet 2020). Tout changement éventuel commencerait à partir des périodes 5 (du 5 juillet au 1er août) et/ou 6 (du 2 août au 29 août).**

Nous avons mis à jour la feuille d'entrée de données à cet effet sur le site web de JRA.

**POUR OBTENIR LA SSUC-75 % ET/OU LA SUBVENTION SALARIALE
TEMPORAIRE DE 10 % (SST-10 %) AVEC L'AIDE DE JRA, TÉLÉCHARGEZ LE
FICHIER EN CLIQUANT SUR CE LIEN :**

<http://www.jolyriendeau.com/Articles/2020/ssucetsst.zip>

**DÉCOMPRESSEZ LE FICHIER SUR VOTRE ORDINATEUR ET UTILISEZ LE
FICHIER EXCEL EN SUIVANT LES ÉTAPES DÉCRITES. SI VOUS RENCONTREZ
DES PROBLÈMES À OUVRIR LE FICHIER, COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.**

Pour toute précision sur ces étapes, communiquez avec votre professionnel responsable chez JRA.